



Financé par





Charte Chantiers Air Climat

La préservation de la qualité de l'air du territoire du Grand Anancy est l'affaire de tous.

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) émet des polluants atmosphériques, dont des particules fines et des oxydes d'azote (NOx). Ces polluants proviennent de diverses sources, notamment de la combustion de carburants lors de l'utilisation des engins de chantiers et du transport de matériaux, mais aussi des dégagements de poussières lors des activités mécaniques.

La charte Chantiers Air Climat propose une démarche et une boîte à outils à destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises du BTP. Elle intervient sur l'ensemble du cycle de vie des chantiers, de sa conception à sa réalisation, avec des mesures concrètes pour réduire les émissions de polluants.

En fonction de la taille et du contexte des chantiers (localisation, types d'opérations...), trois niveaux d'application de la charte sont proposés, avec pour chacun des mesures spécifiques à appliquer.

Par la signature de la charte Chantiers Air Climat, nous, maîtres d'ouvrages, nous engageons à :

- appliquer les mesures de la charte sur tous nos futurs chantiers ;
- anticiper les enjeux de qualité de l'air dès la définition du besoin et sur l'ensemble du cycle de vie de l'opération ;
- choisir le niveau d'application de la démarche à l'aide d'une juste analyse des enjeux inhérents au chantier ;
- décrire avec précision, dans la consultation de la maîtrise d'œuvre, les obligations contractuelles en lien avec la démarche ;
- être force de proposition, afin de faciliter la mise en place d'actions du maître d'œuvre ou des entreprises, et permettre le développement de solutions innovantes ;
- s'assurer du respect des mesures contractuelles par la mise en place d'un contrôle régulier ;
- établir un bilan de la démarche pour assurer le retour d'expérience et favoriser l'évolution de la charte.



Signataires

La Présidente du Grand Anancy
Frédérique Lardet

[Logo Signataire]

Le _____

Le _____